

la Barre de Monts  
Fromentine

Le 24 septembre 2015

Monsieur le Maire de  
LA BARRE DE MONTS

à

M. [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

JMP/SI

**Objet :** Demande d'occupation temporaire du domaine public maritime plage de la Grande Côte.

M. [REDACTED]

En réponse à votre courrier du 18 septembre dernier relatif à l'affaire visée en objet, je vous informe que je n'ai aucune objection à formuler sur votre projet d'utiliser la plage de la Grande Côte à La Barre de Monts, en vue d'y réaliser une action de Beach-art, à l'initiative du collectif d'Indre/St-Herblain, sous réserves de respecter l'environnement.

Toutefois, s'agissant du domaine public maritime, il y aurait lieu de solliciter l'avis, voire l'autorisation des services préfectoraux (DDTM – service Mer et Littoral), préalablement à cette manifestation.

Je vous prie d'agréer, M. [REDACTED], l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

  
Pascal DENIS